

# DÉPOSER UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL : EN LIGNE OU CHEZ UN GUICHET ENREGISTREUR



Le délai moyen d'attribution  
en Guyane en 2022

En ligne sur le portail grand public : [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

Je crée un compte

Je crée ma demande et joins  
mes pièces justificatives

Je saisis ma demande et  
recevrai mon attestation  
d'enregistrement  
par mail et/ou courrier  
sous 5 jours

Si je rencontre des difficultés lors de l'enregistrement de ma demande, je contacte l'assistance du site au **0806 000 113**.

Après d'un guichet enregistreur *Attention : seuls les dossiers complets pourront être enregistrés.*

Je complète le formulaire  
de demande de logement  
social et Je rassemble mes

Je me rends auprès du  
guichet pour être reçu  
en entretien

*Avant de m'y rendre, je me renseigne sur  
les conditions d'accueil du public*

Ma demande est saisie et je  
récupère mon attestation  
d'enregistrement  
sans délai

- **L'ADIL Guyane** est le guichet enregistreur tout public.
- Si je suis salarié du secteur privé, **Action logement** est mon guichet enregistreur dédié.

## LE CONSEIL EN +

+ Bien compléter le formulaire de demande de logement social et fournir l'ensemble des pièces justificatives sont indispensables pour permettre au bailleur de comprendre au mieux votre situation. **Sans cela, le délai d'attente risque de s'allonger.**

+ Pour faciliter le traitement de ma demande, je l'actualise tous les 3 mois et lors du renouvellement chaque année. J'augmente ainsi mes chances d'obtenir un logement correspondant à ma situation.

### + QU'EST-CE QUE LE NUMÉRO UNIQUE ?

C'est le numéro d'identification de ma demande. Il est généré automatiquement dès que ma demande est enregistrée et est nécessaire pour l'attribution d'un logement social.